

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 27 MAI 2016  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : M. Pascal PONCET - Mme Madeleine VEILLAS - M. Bernard MEIER - Mme Emmanuelle BARLERIN - M. Daniel CHALOT –M. Michel COMPAGNAT - M. Jean Paul ROYER - Mmes Colette MELON - Clare VERNIN - M. Mickaël DAUSSY - Mme Urielle GONARD

**ABSENTS EXCUSES** : Nicolas OSSEDAT (procuration donnée à Pascal PONCET), Dominique VIETTI (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN), Nathalie OSSEDAT (procuration donnée à Colette MELON)

**ABSENT** : Jean Michel BRISSAY-CHATRE

### **1/CONVENTION CCPU/COMMUNE : TX DE VOIRIE COMPLEMENTAIRES**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer une convention avec la CCPU pour réaliser des travaux supplémentaires car l'enveloppe mise à disposition par la CCPU pour la commune ne permet pas de couvrir les besoins voirie 2016.

La commune va donc verser à la CCPU une participation d'environ 10 000 euros pour la réalisation de ces travaux supplémentaires et nécessaires techniquement.

Principe : la CCPU percevra une subvention du conseil départemental sur le montant complémentaire versé par la commune et reversera à la commune le montant de l'aide perçue du CD.

### **2/CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC/GERANT CAMPING**

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public préalablement passée avec Monsieur Philippe AUDRAS pour la gestion du camping pendant la saison 2016.

Cet avenant a pour but de modifier la dénomination "le preneur" et remplacer "Philippe AUDRAS" par "la SARL CAMPING LE VERDILLE représentée par son gérant Philippe AUDRAS" et ce en raison de la constitution toute récente d'une SARL par Monsieur AUDRAS.

### **3/ GESTION CAMPING MUNICIPAL SAISONS A VENIR**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que le mode actuel de gestion du camping ne peut être que provisoire et ne permet d'ailleurs pas l'investissement de l'exploitant qui ne peut se projeter dans l'avenir du fait de la précarité de la convention.

Les installations communales camping et snack doivent être gérées dans la durée par la mise en place d'une délégation de service public.( DSP)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'engager les démarches en ce sens et décide d'une assistance juridique pour l'élaboration de ladite DSP compte tenu du caractère complexe d'une telle procédure.

#### **4/ CONVENTION SIEL/COMMUNE**

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer une convention avec le SIEL pour permettre la pose d'un boîtier + fibre en façade du bâtiment communal rue d'Urfé (ex boucherie PRAT) dans le cadre du passage de la fibre optique.

#### **5/ BUDGET : DECISION MODIFICATIVE/NOTIFICATION**

-Le conseil municipal autorise le Maire à faire une décision modificative sur le budget d'assainissement pour provisionner le compte 706129 afin de pouvoir reverser la cotisation perçue « redevance pollution » à l'Agence de l'Eau. (comme chaque année) Les années à venir cette redevance sera directement encaissée et reversée par le Syndicat des eaux de la Bombarde à l'agence de l'eau. Jusqu'alors la commune ne servait que de « boîte aux lettres » par laquelle transitaient les sommes.

-Monsieur le Maire communique le montant perçu par la commune au titre des droits de mutation (transactions immobilières) notifié par la Préfecture :

Un peu plus de 28 000 euros

#### **6/ EOLIEN**

Le Maire informe l'assemblée municipale de l'avancement du projet éolien sur les communes de La Tuilière et de Chérier :

À ce jour :

- l'autorisation de défrichement est délivrée après un premier refus de l'administration,
- le commissaire enquêteur a émis un avis favorable lors de l'enquête publique (dans le cadre de la procédure ICPE indépendante de celle relative au permis de construire)
- le permis de construire pourrait-être accordé.

Le Maire explique que, pour autant, les choses ne sont pas acquises et que l'autorisation d'exploiter (procédure ICPE) reste certainement la chose la plus difficile à obtenir pour les investisseurs Électricité du Portugal (Portugais, Chinois, du Qatar ...)

Par ailleurs le Maire explique que :

- l'association « Bien Vivre en Pays d'Urfé » a décidé d'attaquer l'autorisation de défrichement.
- le permis, s'il était accordé, serait aussi attaqué par cette même association

La commune ayant « intérêt à agir », et après contact avec son assureur en capacité de couvrir certains frais, décide à l'unanimité moins une abstention, d'attaquer les éventuelles autorisations à venir. Le Maire explique que St Priest- la- Prugne pourrait faire de même. (Les Maires des 2 communes se sont concertés)

Le Maire rappelle que La commune de St Just en Chevalet a maintes fois expliqué son désaccord en raison de nombreux non-sens techniques, environnementaux et financiers. Les sommes perçues par le secteur sont aujourd'hui annoncées et dérisoires (comme l'avait pressentie la municipalité)

Par contre le préjudice sur les biens est désormais certain si l'on se réfère à différents récents jugements sans équivoque. La commune a donc bien « intérêt à agir » au sens juridique de la formule même si les engins ne sont pas implantés sur son territoire du fait d'une vue ,hélas imprenable de bien des points de son territoire et de nature à nuire à l'identité et à l'image , au développement touristique et économique , à l'impact sur le prix du foncier notamment des maisons et à bien d'autres sujets encore ( tout ceci pour un rendement énergétique de plus en plus remis en cause )

## **7/ SUBVENTION POUR CONCERT DU 05 AOUT PROCHAIN**

Monsieur le Maire précise que la subvention de 100 euros votée lors du précédent conseil municipal pour l'organisation du concert du 5 août dans le cadre du Festival des Monts de la Madeleine sera versée finalement à l'association "Pentatête", portant l'organisation de ce concert.

Il y a donc lieu de modifier la délibération prise qui affectait cette subvention à une autre structure porteuse de l'évènement. Accord du conseil à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

Au titre des questions diverses il a été abordé :

### **Chemins forestiers :**

Un courrier signé par l'ensemble des Maires des collectivités membres de la CCPU a été adressé à tous les acteurs locaux de la filière bois afin d'attirer l'attention sur le respect de ces chemins.

Des documents désormais en mairie prévoient notamment qu'un état des lieux avant et après travaux doit être établi avec la mairie en vue de prévenir les dégâts sur les chemins forestiers, ruraux ou communaux lors de l'abattage, du débardage, du transport... Il s'agit aussi d'identifier les responsabilités en vue d'éventuelles remises en état.

### **Enrobé devant le bureau poste :**

Il est envisagé de refaire l'enrobé sur la place de la mairie (côté poste). Outre la réfection nécessaire compte tenu de l'état des lieux très dégradé, il est aussi pris en compte le cheminement des handicapés (en mettant à niveau les zones de circulation). À l'unanimité le conseil valide ces prévisions de travaux à réaliser en 2016.

### **Branchement égout propriété GOUTORBE (Monteillard) :**

La construction de Mme et M. Eric GOUTORBE au Monteillard nécessite un raccordement au réseau d'assainissement communal. En l'état, elle doit se raccorder sur la canalisation communale existante en proximité d'un diamètre de 100 sur laquelle est également raccordée la cure. Afin d'anticiper également d'éventuels raccordements supplémentaires sur cette canalisation, Monsieur GOUTORBE propose de remplacer la canalisation existante par une canalisation de diamètre 160 et ce, avant qu'il réalise son chemin d'accès en direction de l'av. du 08 mai, en long de la propriété THOMAS. (la canalisation municipale passant en dessous de l'accès projeté)

Décision : Eu égard aux enjeux de bon sens, la commune prend en charge la fourniture des tuyaux PVC et du lit de sable et Monsieur GOUTORBE effectue, à ses frais, les travaux ci-dessus évoqués. (unanimité du conseil)

### **Bâtiment dit « Hôtel moderne » rue du Monteillard :**

Une suspicion de mэрule (champignons se développant sur les charpentes et parquets des habitations humides) existe sur l'Hôtel Moderne, rue du Monteillard. Le nouveau propriétaire a été averti par le Maire. Le Maire a également informé l'ARS. Le propriétaire a indiqué au Maire qu'il ferait le nécessaire pour éradiquer ce parasite s'il existe vraiment. Le Maire demande des attestations de spécialistes ; ce parasite étant à déclarer notamment en préfecture.

### **Tirage jury d'assises le 07 juin à Renaison :**

Comme chaque année, la commune doit assister au tirage des jurys d'assises qui se déroulera en mairie de Renaison le 07 juin prochain. Daniel CHALOT représentera Monsieur le Maire.

### **Départ de Mme la Directrice de l'École Publique :**

Monsieur le Maire annonce le départ de Marjorie DA SILVA, Directrice de l'école publique à la fin de l'année scolaire.

### **Personnel communal :**

Un point est fait par Emmanuelle Barlerin

- ✚ **Départ en retraite de Madame CHARLES** : le conseil municipal donne un accord de principe quant au remplacement de Madame CHARLES par l'embauche d'un contrat aidé. Le site de proximité assistera la commune dans ce recrutement.
- ✚ **Mise à disposition Emy REJONY à l'ALSH** : le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition. À l'embauche sous forme de contrat aidé d'Emy REJONY, il avait été décidé que cette dernière serait employée à la piscine municipale l'été afin de réduire les coûts relatifs à la masse salariale du personnel saisonnier. (Contrat aidé avantageux dans le cadre de la situation d'Emy) Si celle-ci était mise à disposition, il faudrait alors la remplacer temporairement par un contrat « classique » beaucoup plus onéreux .
- ✚ **Renouvellement contrat aidé Alexandre AUBERT** : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à demander le renouvellement du contrat aidé d'Alexandre AUBERT pour une période de 8 mois.
- ✚ **Micro entreprise/ Sylvie PEREY** : Monsieur le Maire fait part de la demande de Sylvie PEREY, à laquelle il a répondu favorablement : création d'une micro-entreprise en naturopathie.

Monsieur le Maire communique enfin les dates de diverses manifestations et invitations :

- ✚ 80 ans du Syndicat d'Initiative : le 10 juillet
- ✚ Fête des familles EHPAD + Maison d'Enfants la Bruyère : le 4 juin après midi
- ✚ Concert ARMEL : le 5 juin
- ✚ Conseil d'école : le 7 juin
- ✚ Osez Juré : le 11 juin 2016 (porté par le SI)
- ✚ Inauguration Loire Habitat : le 17 juin 2016 à 11 h
- ✚ Appel du 18 juin : le samedi 18 juin à 18 h
- ✚ Vernissage Espace congrès Roanne / hommage à Nicolas DECOUSSY le 25 juin à 11 h

Il rappelle enfin celles du week-end (28-29 mai):

- Fête de l'école publique salle des sports 28/05 à 17 h
- Centenaire de Verdun 29/05 à 11 h

La séance est levée à 21 H 45.